



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 18 H 30, à la Mairie de PETIT-COURONNE, sous la Présidence de Monsieur RANDON Dominique, Maire.

Etaient présents :

- D. RANDON, Maire

Les Adjointes :

- J. BIGOT - L. LE COM - D. JEANNIN - JC. TURPIN -
- C. HEDOU - N. VALLIN - J. GIRARD - I. ALLAIN-LEMARIE -

Les Conseillers Municipaux :

- M. CAMUS - C. DAMBRINE - R. DUVAL - M. DURU (à partir de 19 H 00) -
- A. SAUTREUIL - MF. GUIZOUARN - M. DERAM (à partir de 19 H 15) -
- M. COTELLE - JP. DASSONNEVILLE - A. CHENU - G. LETAILLEUR -
- C. FILLATRE - M. MARTOR - Y. LEDOUX -

Procurations :

- C. CORROYER qui a donné procuration à J. GIRARD
- M. DURU qui a donné procuration à D. RANDON (jusqu'à 19 H 00)
- H. GOUJON qui a donné procuration à JC. TURPIN
- M. DERAM qui a donné procuration à JP. DASSONNEVILLE (jusqu'à 19 H 15)
- N. CLAVEL qui a donné procuration à D. JEANNIN
- V. CORROYER qui a donné procuration à J. BIGOT
- E. LERAY qui a donné procuration à G. LETAILLEUR

Absente : C. VISCART

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

La séance est ouverte à 18 H 30.

Didier JEANNIN est nommé Secrétaire de Séance.

COMMUNE DE PETIT-COURONNE

DELIBERATION N° 16 A

..*.*.*

Réunion du Conseil Municipal

Du

Jeudi 17 Octobre 2013

PLAN LOCAL D'URBANISME
APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code de l'Urbanisme notamment les articles L.123-13 et L 300-2,

VU la notice explicative annexée à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme-Travaux en date du 7 Octobre 2013,

CONSIDERANT l'intérêt de faciliter la densification de l'habitat en tissu urbain et de la pénalisation pour les riverains d'espaces verts ou de chemins piétons tel que le PLU est rédigé dans sa forme actuelle,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'approuver la procédure de modification simplifiée du PLU pour les articles UC 6 et UE 6,

DIT que le projet de modification simplifiée N° 1 du PLU sera notifié à :

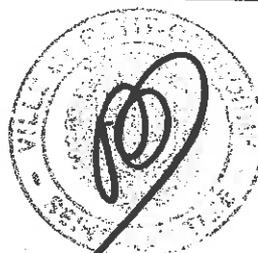
- Mr le Préfet de Région- Préfet de Seine-Maritime
- Monsieur le Président du Conseil Régional de Haute Normandie
- Monsieur le Président du Conseil Général de Seine Maritime
- Monsieur le Président de la CREA - Communauté d'Agglomération de Rouen - Elbeuf - Austreberthe (SCOT, PLH, Transport)
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers
- Monsieur le Président de la Chambre de l'Agriculture,

DIT que la présente délibération sera affichée un mois en Mairie.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Dominique RANDON



Votes :

- Pour : 28
- Contre :
- Blancs :

Déposé en Préfecture le : 22/10/13
Affiché le : 24/10/13





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 18 H 30, à la Mairie de PETIT-COURONNE, sous la Présidence de Monsieur RANDON Dominique, Maire.

Etalent présents :

- D. RANDON, Maire

Les Adjointes :

- J. BIGOT - L. LE COM - D. JEANNIN - JC. TURPIN -
- C. HEDOU - N. VALLIN - J. GIRARD - I. ALLAIN-LEMARIE -

Les Conseillers Municipaux :

- M. CAMUS - C. DAMBRINE - R. DUVAL - M. DURU (à partir de 19 H 00) -
- A. SAUTREUIL - MF. GUIZOUARN - M. DERAM (à partir de 19 H 15) -
- M. COTELLE - JP. DASSONNEVILLE - A. CHENU - G. LETAILLEUR -
- C. FILLATRE - M. MARTOR - Y. LEDOUX -

Procurations :

- C. CORROYER qui a donné procuration à J. GIRARD
- M. DURU qui a donné procuration à D. RANDON (jusqu'à 19 H 00)
- H. GOUJON qui a donné procuration à JC. TURPIN
- M. DERAM qui a donné procuration à JP. DASSONNEVILLE (jusqu'à 19 H 15)
- N. CLAVEL qui a donné procuration à D. JEANNIN
- V. CORROYER qui a donné procuration à J. BIGOT
- E. LERAY qui a donné procuration à G. LETAILLEUR

Absente : C. VISCART

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

La séance est ouverte à 18 H 30.

Didier JEANNIN est nommé Secrétaire de Séance.

COMMUNE DE PETIT-COURONNE

DELIBERATION N° 16 B

..*.*.*

Réunion du Conseil Municipal

Du

Jeudi 17 Octobre 2013

PLAN LOCAL D'URBANISME
APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code de l'Urbanisme notamment les articles L.123-13 et L 300-2,

VU la notice explicative annexée à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme-Travaux en date du 7 Octobre 2013,

CONSIDERANT l'intérêt de faciliter la densification de l'habitat en tissu urbain,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'approuver la procédure de modification simplifiée du PLU pour les articles UC 7 et UE 7,

DIT que le projet de modification simplifiée N°2 du PLU sera notifié à :

- Mr le Préfet de Région- Préfet de Seine-Maritime
- Monsieur le Président du Conseil Régional de Haute Normandie
- Monsieur le Président du Conseil Général de Seine Maritime
- Monsieur le Président de la CREA - Communauté d'Agglomération de Rouen - Elbeuf - Austreberthe (SCOT, PLH, Transport)
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers
- Monsieur le Président de la Chambre de l'Agriculture,

DIT que la présente délibération sera affichée un mois en Mairie.

Fait à PETIT-COURONNE, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Dominique RANDON



Votes :

- Pour : 28
- Contre :
- Blancs :

Déposé en Préfecture le : 22/10/13

Affiché le : 24/10/13

